

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013 - 20 H 15

Date de la convocation : 20 septembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de l'affichage : 20 septembre 2013

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille treize, le trois octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme BRILLET Marie-Thérèse, M. JUDEAUX Jean-Claude, M. FOUCHER Eric, M. VERON Didier, Mme GRAINDORGE Pascale, M. LANDRY Laurent, Mme LEPAGE Régine, Mme HERMAGNE Murielle, M. AUDOUIN Serge

Etaient absents excusés : M. VALETTE Dominique, Mme BIGARRET Céline, Mme CRUBLET Sonia, M. CHAUVIN Marcel.

Secrétaire de séance : Mr Didier VERON.

Monsieur le Maire demande tout d'abord s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 12 septembre dernier.

Monsieur GUINHUT fait remarquer une erreur sur le point 4 : il faut lire :

- participation association de Bourg Philippe
- Autorise l'encaissement du chèque de l'Association de Bourg Philippe, d'un montant de 3.875.00 euros.

Il est ensuite proposé de passer à l'ordre du jour.

1. Décision modificative n°1 : budget du lotissement du Grand Pré

Les crédits ouverts sur le programme 66111 sont insuffisants. Il convient donc de modifier le budget primitif du Grand Pré comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - article 66111 (intérêt d'emprunt) : | + 11.950.00 € |
| - article 6045 (travaux) : | -11.950.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** de modifier le budget primitif du lotissement du Grand Pré, comme précisé ci-dessus.

2. Décision modificative n°2 : budget commune

Suite à l'achat d'une tronçonneuse, les crédits ouverts au programme 66 sont insuffisants. Il convient donc de modifier le budget primitif de la commune comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - article 2188/66 (achat matériel) : | + 410 € |
| - article 020 (dépenses imprévues) : | - 410 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité. (11 voix)

- **Décide** de modifier le budget primitif de la commune, comme précisé ci-dessus.

3. Réfection de la cuve du château d'eau : résultat de la consultation des maîtres d'oeuvre

Monsieur GUINHUT explique qu'une consultation de maîtres d'oeuvre a été effectuée, dans le cadre des travaux d'étanchéité de la cuve du château d'eau.

Trois sociétés ont remis une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 août pour ouvrir les plis.

Les propositions sont les suivantes :

Sociétés	Offre T.T.C.
SAFEGE	12.474.28 €
ARTELIA	14.423.76 €
IRH	11.870.30 €

Il est proposé de retenir l'offre de la société IRH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 voix),

- **Décide** de confier la maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'étanchéité de la cuve du château d'eau à la société IRH, pour un montant de 11.870.30 euros T.T.C.

- **Autorise** le Maire à signer le marché correspondant.

4. Echange de parcelles entre la commune et Mme VIOL

Le point 4 est retiré de l'ordre du jour, faute de documents.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BRILLET donne lecture du compte rendu de la commission enfance du 25 septembre dernier concernant les Cama'zous et la réforme des rythmes scolaires.

Après différents échanges, la majeure partie des conseillers préférerait attendre pour prendre une décision concernant cette réforme.

Une réunion aura lieu le lundi 7 octobre avec la commission enfance, jeunesse, APEL, OGEC et parents d'élèves afin de faire le point ensemble.

- Monsieur VERON demande où en sont les recherches des sponsors pour le DVD. Madame BRILLET informe l'ensemble des conseillers que l'on attend encore la réponse d'un sponsor. Cependant au vu du nombre de réponses, il semble que le projet DVD ne verra pas le jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.